

## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le seize du mois de décembre, le conseil municipal de la commune d'Orchaise, dûment convoqué le 9 décembre 2011 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. CHARZAT Gérard, Maire.

Présents (12) : MM. SLOVAK, ULMI, CHAMPION, AURIOL, ROULLEAU, BOULAY, DRONIOU, Mmes BOITELLE, DOMBRE, ROGER, JOCARD, DAURON.

Absents (2) : M. POTTIER, Mlle DE CLERCQ.

Procurations (1) : Mlle DE CLERCQ donne procuration à M. CHARZAT.

Secrétaire de séance : S. JOCARD.

Le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00. Lecture, approbation et signature du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2011.

### 1 – EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL D'EVALUATION POUR LE PERSONNEL

Le Maire informe que l'entretien professionnel annuel d'évaluation pour le personnel titulaire peut être mis en place à titre d'expérimentation sur la période 2010-2012 pour remplacer le système de notation actuel. Il deviendra obligatoire en 2013. Pour intégrer le dispositif avant cette date, le conseil municipal doit délibérer. La notation restera en vigueur pour les agents stagiaires. Le Maire propose d'expérimenter l'entretien à partir de 2012. Le comité technique paritaire placé auprès du Centre de gestion a émis un avis favorable le 25 novembre 2011 à la demande de mise en place de cette expérimentation à Orchaise.

- Le conseil DECIDE de mettre en place, à titre expérimental, l'entretien professionnel annuel d'évaluation au titre de l'année 2012 pour les agents suivants de la collectivité : L'ensemble des fonctionnaires territoriaux titulaires de la collectivité, tous cadres d'emplois et emplois confondus. La procédure de notation restera en vigueur seulement pour les fonctionnaires stagiaires.

14 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

### 2 – CREDITS DE TRESORERIE

#### BUDGET LOTISSEMENT :

La ligne de trésorerie a été signée le 14 octobre 2011 pour 320 000 €. Le capital restant dû à ce jour est de 200 000 €. Le Maire rappelle que les travaux du lotissement sont terminés et qu'il n'est pas nécessaire de garder cette ligne pour 320 000 €. Il propose de la renouveler pour 200 000 €.

**Le conseil décide de demander au Crédit Agricole le renouvellement pour un an de la ligne de crédit de trésorerie du budget lotissement pour un montant de 200 000 € au taux variable EONIA + 2 % et charge le Maire de signer le contrat.**

14 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

## **BUDGET COMMUNAL :**

Le montant de la ligne de trésorerie du lotissement ayant été rabaissé, le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie pour le budget communal pour pallier les éventuelles difficultés de trésorerie liées aux prochaines échéances des travaux de la cantine et compte-tenu de la faible marge de manœuvre relative aux ressources.

Le conseil décide de demander au Crédit Agricole l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie d'une durée d'un an pour le budget communal pour un montant de 100 000 € au taux variable EONIA + 2 % et charge le Maire de signer le contrat.

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

## **3 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

► Budget annexe d'assainissement :

Article 1641 : capital emprunt : manque des crédits suite à erreur lors du budget primitif.

**Virement de crédits :**      Dépenses investissement article 1641 : + 330 €  
  Dépenses investissement article 2315 : - 330 €

Article 6061 : manque de crédits au chapitre 011.

**Virement de crédits :**      Dépenses fonctionnement article 6061 : + 1 500 €  
  Dépenses fonctionnement article 678 : - 1 500 € (reliquat)

► Budget communal :

Ecritures comptables à la demande de la Trésorerie.

**Ouvertures de crédits :**    Dépenses investissement

	article 2315-041 : + 73 980 €
	article 204158-041 : + 8 829 €
	article 21311-041 : +19 878 €
	article 2135-041 : + 2 397 €
	article 232-041 : + 197 €
	article 1332 : + 39 620 €
	total : 144 901 €

<b>Recettes investissement</b>	article 238-041 : + 82 809 €
	article 20311-041 : 19 878 €
	article 2033-041 : + 2 594 €
	article 1342 : + 39 620 €
	total : 144 901 €

Le conseil vote ces décisions modificatives budgétaires.

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

## **4 – DUREE D'AMORTISSEMENT pour les comptes d'immobilisations 204**

Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de prévoir la durée d'amortissement en section d'investissement des dépenses imputées aux comptes 204 (subventions d'équipement versées) conformément à l'instruction budgétaire et comptable.

Il informe qu'il convient d'amortir la participation inscrite en 2010 au compte 204158 pour des travaux d'enfouissement des réseaux électriques rue de touche moreau pour un montant de 8 828,42 € et donc de fixer la durée d'amortissement.

**Le conseil décide que la durée d'amortissement des subventions versées aux comptes 204 sera de 5 ans.**

**14 voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**8 – RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU D'UNE  
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : Néant.

DELIVRANCE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE : Néant.

**9 – AFFAIRES DIVERSES**

**Néant.**